

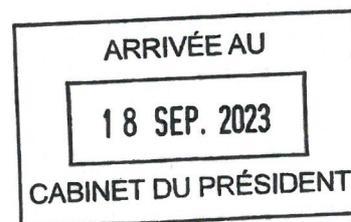


ALSACE
ÉCOLOGISTE
CITOYENNE
et SOLIDAIRE
MANDAT 2021-2028

**Commission Permanente
21 septembre 2023**

AMENDEMENT

**Rapport N° CP-2023-7-5-1
N° applicatif 7096**



Exposé sommaire :

L'accueil des enfants dans la dignité doit être une priorité. Qu'il s'agisse de MNA ou de mineurs confiés par la protection de l'enfance, des moyens comparables doivent être fournis pour garantir la dignité des enfants accueillis et des conditions de travail satisfaisantes pour les professionnels.

A ce jour, l'accueil des MNA est très largement sous-financé.

Aussi, cet amendement propose d'engager une réflexion pour harmoniser par le haut la prise en charge des MNA.

Amendement : (page 1 - I/Contexte et Enjeux)

APRÈS

"Au 1er juin 2023, 727 Mineurs Non Accompagnés (MNA) étaient pris en charge par les services de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (431 sur le territoire bas-rhinois et 296 sur le territoire haut-rhinois)."

AJOUTER

"Un travail sera engagé en 2024 avant de revaloriser très sensiblement les prix de journées des établissements recevant des MNA."

Amendement déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Florian KOBRYN